



PROCÈS-VERBAL
Séance du Conseil Municipal
du lundi 12 octobre 2015

L'an deux-mil-quinze, le 12 du mois d'octobre, à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la Présidence de Madame Béatrice BERTRAND, Maire.

Présents :

Mmes et MM. BAUDOUIN Noël, HOTTON Anne, SOURDEAU Jean-Claude, PRATS Sylvie, BOURDIN Jean-Pierre, BESNARD Christelle, NAUDIN Thierry, SABIN Sophie, DEMION Pierre-Yves, FRAYSSINES Marjorie, POT Ludovic, BROISIER Sylvia, HERMENIER Stéphane, MARTEAU Josette, COLLARD Cynthia.

Absent(s) excusé (é-s) : Néant

Absent(s) : BARILLÉ Christian, DOUBLARD Isabelle, BARREAU Bruno.

Préambule :

Présentation du futur site internet

ORDRE DU JOUR :

Jeunesse :

1. Renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) avec la CAF
2. Renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) avec la MSA

Urbanisme :

3. Arrêt de projet du futur PLU

Personnel communal :

4. Création d'un poste de rédacteur territorial

Patrimoine municipal :

5. Maison de la petite enfance – choix du scénario énergétique suite à l'audit réalisé
6. Achat de terrain
7. Lotissement Harrault – rétrocession des équipements communs

Finances locales :

8. Décision modificative N°2015/02
9. SIEML – fonds de concours 2014
10. SIEML – fonds de concours 2015

Institutions et vie politique

11. SIEML – réforme des statuts du syndicat
12. SIEML – confirmation/désignation des délégués (titulaire + suppléant) de la commune

QUESTIONS DIVERSES :

- Rapport des vice-présidents des commissions municipales ;
- Planning des élections régionales des 6 et 13 décembre 2015
- ...

Préambule

Monsieur Benoit LE SAFFRE de [Terre de Pixels](http://www.terredepixels.fr) présente le futur site internet de la Mairie de Vivy disponible via l'URL suivante : <http://www.vivy-commune.fr/>.

Madame Anne HOTTON vice-présidente de la commission « *Communication – Information – Accueil – Culture* » en charge du projet précise que la commission travaille sur ce dossier depuis un an et qu'une quinzaine de réunions ont été nécessaires. A ce titre Madame le Maire et Madame HOTTON félicitent et remercient l'ensemble des membres de la commission ainsi que M. LE SAFFRE. Après un tour de table, quelques suggestions sont apportées afin d'enrichir le contenu du site internet. Maintenant, à chacune et à chacun de donner les informations et les changements nécessaires afin que le site reste à jour, dynamique et convivial.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 07/10/2015

Madame DOUBLARD refuse de signer le Procès-Verbal de la séance du 07/09/2015. Pour Madame DOUBLARD le PV ne retranscrit pas l'intégralité de son propos. Madame DOUBLARD précise que le PV n'indique pas que l'ancien locataire du logement appartement n°3 rue de la Jouannerie vit actuellement dans son camion et donc qu'il ne serait pas relogé sur Longué-Jumelles. Madame DOUBLARD estime que ses propos ont été coupés.

Monsieur BARILLÉ refuse de signer le procès-verbal et indique qu'une erreur s'est glissée dans le PV sur le folio 2015-089 concernant la date la délibération approuvant le projet de création d'une MAM et demande expressément à Madame le Maire de faire une vérification. Madame le Maire répond que la vérification ne peut être faite tout de suite mais qu'elle le sera dans les jours à venir. Monsieur BARILLÉ en désaccord avec la manière de traiter le dossier de la MAM, notamment sur la validité des baux locatifs, estime que Madame le Maire a anticipé une décision du Conseil Municipal et quitte la séance à 21h00.

Monsieur BARREAU refuse de signer le Procès-Verbal et rejoint les avis de Madame DOUBLARD et Monsieur BARILLÉ estimant des retranscriptions de propos incomplètes dans le PV.

Madame DOUBLARD et Monsieur BARREAU quittent la séance à 21h02.

Le conseil prend acte de ces remarques.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

Monsieur BOURDIN Jean-Pierre est désigné secrétaire de séance

AJOUT A L'ORDRE DU JOUR :

- Dénomination de voie (point 7 BIS)
- SIEMML – Désignation du délégué de la commune (point 14)

Le conseil municipal accepte ces ajouts.

DCM N° 2015-10-076 - Renouvellement du Contrat Enfance et Jeunesse (CEJ) avec la CAF.

Madame le Maire demande à Madame FRAYSSINES de présenter ce point.

Le Contrat Enfance et Jeunesse signé avec la CAF est arrivé à échéance le 31 décembre 2014.

Afin d'écrire le prochain contrat, la CAF et Saumur Agglo ont réuni l'ensemble des partenaires afin de réaliser un diagnostic.

Un certain nombre de thématiques ont été travaillées en groupes de travail :

- Evolution des contrats (souplesse pour les familles et les gestionnaires)
- Les MAM
- Evolution du métier d'Assistants maternels
- Le périscolaire, les TAP
- Le recrutement des animateurs, la formation
- Le maintien des accueils de loisirs (activités, accessibilité financière)

- La baisse des fréquentations (précarité des familles, les nouvelles attentes des adolescents en matière d'animation)
- L'organisation de l'offre (mobilité, moyens humains)
- La coordination enfance jeunesse

Des propositions d'actions :

- Formation des professionnels des accueils de loisirs/TAP
- Action autour de la mobilité des jeunes
- Projet d'élaboration d'une charte des bénévoles
- Etude sur le coût des services

Le Contrat Enfance et Jeunesse est un contrat d'objectifs et de cofinancement qui contribue au développement de l'accueil destiné aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus en :

1. favorisant le développement et l'amélioration de l'offre d'accueil par :

- une localisation géographique équilibrée des différents équipements et actions inscrits au sein de la présente convention ;
- la définition d'une réponse adaptée aux besoins des familles et de leurs enfants ;
- la recherche de l'implication des enfants, des jeunes et de leurs parents dans la définition des besoins, de la mise en œuvre et de l'évaluation des actions ;
- une politique tarifaire adaptée permettant l'accessibilité aux enfants des familles aux revenus modestes ;

2. recherchant l'épanouissement et l'intégration dans la société des enfants et des jeunes par des actions favorisant l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilisation des plus grands.

Ce Contrat Enfance et Jeunesse étant arrivé à échéance au 31 décembre 2014, il sera reconduit pour la période de janvier 2015 au 31 décembre 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents:

- **VALIDE le principe du renouvellement** du Contrat Enfance et Jeunesse 2015-2018 avec la Caisse d'Allocations Familiales de Maine-et-Loire

- **AUTORISE** le Maire ou les Adjoints à signer le Contrat Enfance Jeunesse 2015-2018 avec la Caisse d'Allocations Familiales de Maine-et-Loire, ainsi que les avenants éventuels à ce contrat sur les 4 années, pour les actions nouvelles

DCM N° 2015-10-077 - Renouvellement du Contrat Enfance et Jeunesse (CEJ) avec la MSA.

Madame le Maire demande à Madame FRAYSSINES de présenter ce point.

Le Contrat Enfance et Jeunesse signé avec la MSA est arrivé à échéance le 31 décembre 2014. La MSA demande à l'ensemble des communes de délibérer pour le renouvellement du contrat pour l'année 2015 sur la même base que 2014. Le nouveau contrat pour 2016 n'est pas rédigé à ce jour par la MSA

La Mutualité Sociale Agricole (MSA) s'engage sur les mêmes orientations que la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) pour ses ressortissants.

Le Contrat Enfance Jeunesse est un contrat d'objectifs et de cofinancement qui contribue au développement de l'accueil destiné aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus en :

1. favorisant le développement et l'amélioration de l'offre d'accueil par :

- une localisation géographique équilibrée des différents équipements et actions inscrits au sein de la présente convention ;
- la définition d'une réponse adaptée aux besoins des familles et de leurs enfants ;

- la recherche de l'implication des enfants, des jeunes et de leurs parents dans la définition des besoins, de la mise en œuvre et de l'évaluation des actions ;
- une politique tarifaire adaptée permettant l'accessibilité aux enfants des familles aux revenus modestes ;

2. recherchant l'épanouissement et l'intégration dans la société des enfants et des jeunes par des actions favorisant l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilisation des plus grands.

Le Contrat Enfance et Jeunesse signé avec la Mutualité Sociale Agricole (MSA) est arrivé à échéance au 31 décembre 2014.

Le financement des contrats enfance et jeunesse relève des dotations « Missions Publiques » de la Caisse Centrale de la MSA qui propose le renouvellement du Contrat Enfance et Jeunesse sur la base d'une année, avec effet du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015.

La Mutualité Sociale Agricole réalise la convention et s'engage à verser pour l'ensemble du territoire de la Communauté d'Agglomération Saumur Loire Développement une prestation de service enfance et jeunesse annuelle. Celle-ci sera ventilée par commune sur la base de la prestation sociale retenue pour l'année N par la CAF au regard des pièces justificatives.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents:

- **VALIDE le principe du renouvellement** du Contrat Enfance et Jeunesse pour l'année 2015 avec la Mutualité Sociale Agricole,
- **AUTORISE** le Maire ou les adjoints à signer le Contrat Enfance Jeunesse avec effet du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015 avec la Mutualité Sociale Agricole.

DCM N° 2015-10-078 - Bilan de la concertation et arrêt du projet de révision du Plan Local d'Urbanisme

Madame le Maire rappelle au conseil municipal les conditions dans lesquelles la révision du PLU a été menée et à quelle étape de la procédure elle se situe.

A cet égard, Madame le Maire rappelle que par délibération, en date du 9 mai 2012, le conseil municipal a décidé de prescrire la révision du PLU approuvé le 22 juin 2005, considérant que la commune a connu une forte poussée démographique entre 2005 et 2011 qu'il convient de modérer et que le règlement du PLU soulève de plus en plus de difficultés d'interprétation. Cette révision établie sur la base d'un diagnostic territorial nécessaire a donc pour ambition de préserver davantage la qualité patrimoniale du territoire communal.

Madame le Maire rappelle ensuite les modalités de la concertation prévue à cette occasion : animation de 2 réunions publiques (présentation du diagnostic et des enjeux ainsi que du Projet d'Aménagement et de Développement Durables) accompagnées d'une exposition du PADD et de la rédaction d'articles présentant les orientations majeures de la révision du PLU.

La concertation a donc pris la forme :

- de la mise à disposition du public, aux jours et heures d'ouverture de la mairie, d'un cahier de recueil des avis et suggestions permettant de consigner les remarques et propositions ;
- d'une première réunion publique en date du 19 septembre 2013 de présentation du diagnostic et des enjeux de la révision du PLU ;
- d'une seconde réunion publique en date du 4 décembre 2014 de présentation des grandes orientations du PADD suivie d'une exposition en mairie sur le PADD ;
- de l'affichage en mairie, à partir de juin 2015, de la traduction règlementaire du projet communal.

Le conseil municipal,

- **VU** la délibération en date du 9 mai 2012 prescrivant la révision du Plan Local d'Urbanisme et définissant les modalités de la concertation ;
- **VU** le débat en conseil municipal intervenu le 17 octobre 2014 sur les grandes orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables ;
- **VU** les articles L. 123-19 et L. 300-2 du Code de l'urbanisme ;

ENTENDU l'exposé de Madame le Maire ;

dresse le bilan de la concertation,

Plusieurs temps forts de concertation associant la population, les associations locales et les autres personnes concernées dont les représentants de la profession agricole ont été organisés tout au long de l'élaboration du projet :

- Réalisation d'un diagnostic agricole avec envoi d'un questionnaire préalable et rencontre des exploitants agricoles en mairie le 14 février 2013.
- Envoi d'un questionnaire aux artisans, commerçants et industriels suivi d'une permanence en mairie le 18 mars 2013.
- Présentation du diagnostic et des enjeux de la révision du PLU lors de la réunion publique du 19 septembre 2013 qui s'est tenue à l'Espace de Loisirs des Bassauges qui a réuni 40 personnes environ ; à l'issue de l'exposé, quelques questions ont été formulées par l'assistance, concernant notamment :
 - l'abandon du projet de rond-point sur la RD 347 à l'entrée Est du bourg,
 - l'échéancier prévisionnel de révision du PPRI,
 - l'offre commerciale au sein du bourg de Vivy qualifiée de minimale, mais s'expliquant par la proximité de Longué et Saumur,
 - l'abandon du projet de résidences seniors porté par ICADE,
 - les possibilités de construire dans la bande de 75 mètres de part et d'autre des axes classés à grande circulation.
- Présentation des grandes orientations du PADD lors de la réunion publique du 4 décembre 2014 qui s'est tenue à l'Espace de Loisirs des Bassauges qui a réuni 30 personnes environ ; à l'issue de l'exposé, deux sujets principaux ont été abordés par l'assistance :
 - l'urbanisation non proposée de l'entrée Est du bourg, qui aurait pu justifier la réalisation d'un giratoire d'entrée de bourg et valoriser des terrains non valorisés par l'agriculture,
 - le projet d'extension de FALIENOR, qui doit garantir le maintien de l'entreprise sur la commune et s'accompagner de la création d'une vingtaine d'emplois supplémentaires, qui suscite des craintes exprimées par les riverains en raison des émissions de poussières.
- Rencontre des propriétaires concernés par le projet d'urbanisation du cœur d'ilot au Sud de la rue Nationale (entre l'avenue de la Poitevinière et la rue des Bassauges) afin de sonder leur adhésion à ce projet.
- Mise à disposition d'un registre de concertation dans lequel ont été exprimés différents types d'observations :
 - de nombreuses demandes visant à rendre constructibles des terrains situés en bord de route, le plus souvent à l'écart du bourg,
 - des craintes exprimées par le voisinage vis-à-vis des nuisances que pourraient entraîner l'extension de la zone artisanale ainsi que du site FALIENOR,
 - des soupçons de corruption exprimés par une même personne à plusieurs reprises tout au long de l'étude de révision du PLU (par courrier ou annotation dans le registre), en relation avec le PLU de 2005 qui avait rendu différents hameaux constructibles en fin de procédure.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents:

CONFIRME que la concertation relative au projet de PLU s'est déroulée conformément aux dispositions prévues par le Code de l'urbanisme ;

APPROUVE le bilan de la concertation tel qu'il a été présenté par Madame le Maire et décide de clore la concertation ;

ARRETE le projet de révision du PLU de la commune de Vivy tel qu'il est annexé à la présente ;

PRECISE que le projet de révision du PLU de la commune de Vivy **sera communiqué pour avis**, conformément aux articles L. 121-4 et L. 123-8 du Code de l'urbanisme :

- à l'ensemble des personnes publiques associées à l'élaboration du PLU :
 - M. le Préfet et ses services,
 - M. le Président du Conseil Régional,
 - M. le Président du Conseil Départemental,
 - MM les représentants des chambres consulaires (Chambre de Métiers et de l'Artisanat, Chambre de Commerce et d'Industrie, Chambre d'Agriculture),
 - M. le Président du Parc Naturel Régional Loire Anjou Touraine,
 - M. le Président du Syndicat Mixte du Grand Saumurois,
 - M. le Président de la Communauté d'Agglomération Saumur Loire Développement – Saumur Agglo.
- aux communes limitrophes et aux établissements publics de coopération intercommunale directement intéressés qui ont demandé à être consultés :
 - Allonnes
 - Blou
 - Longué-Jumelles
 - Neuillé
 - Saint-Martin-de-la-Place
 - Saumur
 - Autre Syndicat concernés

PRECISE que le projet de révision du PLU sera communiqué en outre pour avis, conformément à l'article R. 123-17 du Code de l'urbanisme, à la Chambre d'Agriculture, à l'Institut National de l'Origine et de la Qualité et au Centre National de la Propriété Forestière.

Le dossier de PLU arrêté est tenu à la disposition du public.

Conformément à l'article R. 123-18 du Code de l'urbanisme, la présente délibération qui, simultanément, tire le bilan de la concertation et arrête le projet de PLU, est affichée pendant un mois en mairie.

DCM N° 2015-10-079 - Création d'un poste de rédacteur territorial.

- Vu le code général des collectivités territoriales
- Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires
- Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale
- Vu l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Sur proposition du Maire, le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, **décide :**

1. La création d'un poste de rédacteur territorial à temps complet à compter du 01/11/2015.
 - Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie B de la filière administrative, au grade de rédacteur territorial ou par un lauréat d'un concours de rédacteur territorial.
 - S'il ne peut être pourvu par un fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un agent non titulaire dont les fonctions relèveront de la catégorie B dans les conditions fixées à l'article 3 et suivant de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. Il devra dans ce cas justifier d'un diplôme de niveau IV.
2. De modifier ainsi le tableau des emplois.

- D'inscrire au budget les crédits correspondants.

DCM N° 2015-10-080 - SIEML – amélioration de la performance énergétique de la future maison de la petite enfance – choix du scénario de l'ensemble des recommandations.

- Vu l'étude énergétique n°2-23 marché 00253 réalisée par le groupement solidaire de bureaux d'étude EDEL / GELINEAU / NEAU pilotée par le SIEML

Madame le Maire informe le Conseil de la nécessité de se prononcer sur le choix du scénario de l'ensemble des recommandations visant à améliorer la performance énergétique de la future maison de la petite enfance située rue de la Jouannerie. Madame le Maire présente les 3 scénarios envisageables.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents:

- CHOISIT** le scénario n°3

c) Scénario (III)

L'ensemble des recommandations simulées dans ce scénario sont :

III	Investissement € HT	Economie d'énergie kWh EF	Economie de CO ₂ kg	Temps de retour maxi sans aides	Aides SIEML	Aides REGION Pays de la LOIRE
Ensemble des recommandations liées (sc1 +actions éclairage + PAC air/eau sur le plancher chauffant du RDC et panneaux rayonnants à l'étage)	167 180 562€ HT/m ²	55 743 (82%)	16 191	20	39 168 pour la rénovation du bâtiment + 2 640 € pour la PAC	26 136

- DONNE** tous pouvoirs au Maire et aux Adjoints pour réaliser toutes opérations et signer tous documents relatifs à cette décision.

DCM N° 2015-10-081 - Achat de terrain

- Vu le code Général des collectivités territoriales
- Considérant l'intérêt d'acquérir une partie de la parcelle cadastrée ZM n°0155. Madame le Maire propose au conseil municipal de fixer le prix d'achat au m² à 15 euros HT pour cette partie de parcelle évaluée à une quarantaine de m².



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

- **APPROUVE** l'achat une partie de la parcelle cadastrée ZM n°0155
- **FIXE** le prix au m² des terrains susnommés à 15 euros HT
- **DONNE** tous pouvoirs au Maire et aux Adjoints pour signer tous documents et prendre toutes décisions relatives à cette décision.

DCM N° 2015-10-082 - Lotissement « Harrault » - rétrocession des équipements communs

- Vu le permis d'aménager un lotissement de 5 lots rue de la Jouannerie déposé par M. HARRAULT Gilbert sous le numéro PA 049 378 14 M0001 en date du 22 juillet 2014.

Madame le Maire informe le conseil municipal que l'aménageur a proposé à la commune de VIVY la réalisation d'une opération de lotissement comportant 5 terrains à bâtir, sur les parcelles cadastrées section AA n°96, rue de la Jouannerie à VIVY.

Selon les dispositions de l'article R442-8 du Code de l'urbanisme, il est possible de conclure une convention avec la commune, prévoyant le transfert dans le domaine de cette personne morale de la totalité des voies et équipements communs une fois les travaux achevés.

Madame le Maire précise quels sont les équipements communs qui sont susceptibles d'être rétrocédés une fois leur construction achevée:

- La voirie et l'aire de stockage des ordures ménagères,
- L'assainissement des eaux usées,
- L'assainissement eaux pluviales,
- l'adduction à l'eau potable,
- Le réseau électrique,
- Le réseau téléphonique,
- Le fourreau éclairage.

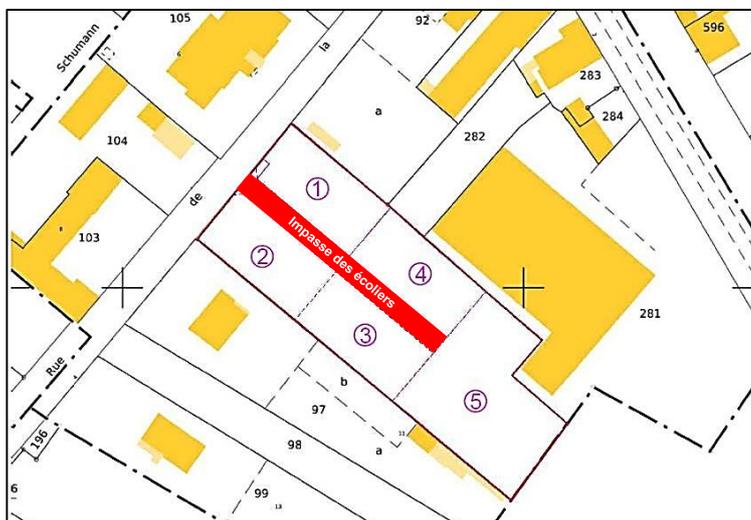
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents:

- **APPROUVE** ladite rétrocession sous réserve de leur réalisation préalable par le lotisseur.
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention préalable pour l'incorporation dans le domaine public de la commune des terrains et équipements communs
- **DONNE** tous pouvoirs au Maire et aux Adjoints pour signer tous documents et prendre toutes décisions relatives à cette décision.

DCM N° 2015-10-083 - dénomination de voie

Dans la continuation de l'opération de dénomination des voies, il est proposé au conseil la dénomination suivante :

Dénomination	Référence cadastrale	Début de voie	Fin de voie
Impasse des écoliers	AA n°096 (avant division de la parcelle en 5 lots)	Rue de la Jouannerie	Lot n°5



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

- **APPROUVE** la présente dénomination de voie
- **DONNE** tous pouvoirs au Maire et aux Adjoints pour signer tous documents et prendre toutes décisions relatives à cette décision.

DCM N° 2015-10-084 - Décision Modificative N°2015/02 – budget communal 2015

- Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,
- Vu le budget de la Commune de Vivy,

Madame le Maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante pour l'exercice 2015 du budget communal :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents,

- **AUTORISE** la décision modificative suivante :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits (-)	Augmentation de crédits (+)	Diminution de crédits (-)	Augmentation de crédits (+)
INVESTISSEMENT				
c/2041512	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL CHAPITRE 20	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
c/ 2118	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL CHAPITRE 21	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL INVESTISSEMENT	1 000,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €

DONNE tous pouvoirs au Maire et aux Adjoints pour signer tous documents et prendre toutes décisions relatives à cette décision.

DCM N° 2015-10-085 - Versement d'un fonds de concours au SIEML pour les opérations de dépannage. Opérations effectuées le 06/01/2014, 16/01/2014, 22/01/2014, 06/02/2014.

- VU l'article L5212-26 du CGCT,
- VU la délibération du Comité Syndical du SIEML en date du 12 octobre 2011 décidant les conditions de mise en place d'un fonds de concours,

ARTICLE 1

La commune de Vivy par délibération du Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, décide de verser un fonds de concours de 75% au profit du SIEML pour les opérations suivantes :

N° opération	Date intervention	Montant TTC des travaux	Taux du fonds de concours demandés	Montant du fonds de concours demandés
EP378-14-10	06/01/2014	321.12 €	75%	240.84 €
EP378-14-11	16/01/2014	267.17 €	75%	200.38 €
EP378-14-12	22/01/2014	231.32 €	75%	173.49 €
EP378-14-15	06/02/2014	274.67 €	75%	206.00 €
				820,71 €

Le versement sera effectué en UNE SEULE FOIS, sur présentation du certificat d'achèvement des travaux présenté par le SIEML.

ARTICLE 2

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANTES dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

ARTICLE 3

Le Président du SIEML, Le Maire de la commune de Vivy, Le Comptable de la commune de Vivy. Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

DCM N° 2015-10-086 - versement d'un fonds de concours au SIEML pour les opérations de dépannages réalisées entre le 1^{er} Janvier et le 31 août 2015 sur le réseau de l'éclairage public.

- VU l'article L. 5212-26 du CGCT,
- VU les délibérations du Comité Syndical du SIEML les 12 octobre 2011 et 16 juin 2015 décidant les conditions de mise en place des fonds de concours,

ARTICLE 1

La collectivité de VIVY par délibération du Conseil en date du 12/10/2015 décide, à l'unanimité des présents, de verser un fonds de concours de 75 % au profit du SIEML pour les opérations suivantes :

N° Opération	Date intervention	Montant des travaux TTC	Taux du fonds de concours demandé	Montant du fonds de concours demandé
EP378-15-29	26/02/2015	370,39 €	75%	277,79 €
EP378-15-30	24/04/2015	480,12 €	75%	360,09 €
EP378-15-31	04/05/2015	246,86 €	75%	185,15 €
EP378-15-32	07/05/2015	242,10 €	75%	181,58 €
	TOTAL	1 339,47 €	75%	1 004,61 €

- Dépannages du réseau de l'éclairage public réalisés entre le 1^{er} Janvier et 31 Août 2015
- Montant de la dépense 1 339,47 euros TTC
- Taux du fonds de concours 75%
- Montant du fonds de concours à verser au SIEML 1 004,61 euros TTC.

Le versement sera effectué en UNE SEULE FOIS, sur présentation du certificat d'achèvement des travaux présenté par le SIEML et après réception de l'avis des sommes à payer du Trésorier Principal d'Angers Municipal.

ARTICLE 2

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANTES dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

ARTICLE 3

- Le Président du SIEML,
- Madame Le Maire
- Le Comptable de la Collectivité de VIVY

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

DCM N° 2015-10-087 - Approbation de la réforme statutaire du SIEML

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-20, L.5212-8, L.5212-17-1 et L.5215-22 ;
- Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 dite loi MAPTAM ;

- Vu la délibération du Syndicat Intercommunal d'Énergie de Maine-et-Loire (SIEML) du 16 juin 2015 approuvant la réforme de ses statuts ;
- Vu le rapport d'approbation de la réforme statutaire du SIEML ;

Après avoir entendu l'exposé de Madame Le Maire sur la réforme statutaire du SIEML, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents:

1. **APPROUVE** la réforme statutaire du SIEML dont le texte est joint en annexe ;
2. **DONNE** tous pouvoirs au Maire et aux Adjointes pour réaliser toutes opérations et signer tous documents relatifs à cette décision.

DCM N° 2015-10-088 - Désignation des délégués de la Commune de Vivy au sein du SIEML

A la suite de la réforme des statuts du Syndicat Intercommunal d'Énergies de Maine-et-Loire que nous venons d'adopter, il convient désormais de confirmer le délégué de la commune au SIEML et son suppléant afin que soit mis en place rapidement le nouveau collège électoral et le futur comité syndical

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents **DÉSIGNE** :

M. SOURDEAU Jean-Claude **en tant que délégué TITULAIRE**
M. HERMENIER Stéphane **en tant que délégué SUPPLÉANT**

Pour représenter la Commune de Vivy au sein du Syndicat Intercommunal d'Énergies de Maine-et-Loire.

DCM N° 2015-10-089 - Désignation des délégués de la Commune de Vivy au sein du SIEML

A la suite de la réforme des statuts du Syndicat Intercommunal d'Énergies de Maine-et-Loire que nous venons d'adopter, il convient désormais de confirmer le délégué de la commune au SIEML afin que soit mis en place rapidement le nouveau collège électoral (ou comité territorial) et le futur comité syndical

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents **DÉSIGNE** :

M. SOURDEAU Jean-Claude **en tant que délégué de la Commune de Vivy**

Pour représenter la Commune de Vivy au sein du Syndicat Intercommunal d'Énergies de Maine-et-Loire.

QUESTIONS DIVERSES

Point sur la consommation des crédits budgétaires

Monsieur BAUDOIN fait état au conseil de la consommation des crédits budgétaires du budget « commune ».

I. Charges de fonctionnement

a) Point au 31/08/2015, soit à 8 mois sur 12, aux 2/3 de l'année : 66.66 %

011 – Charges à caractère général : 56.44 %

Fournitures non stockées : 324 % ; dépassement pour le rond-point de la Ronde où 9 712 € ont été dépensés pour un crédit de 3 000 €

Fournitures de voirie : 67.5 % ; il reste un crédit de 9 750 €

Fournitures scolaires : 101 % ; il y a eu une erreur lors de l'élaboration du BP.

Etudes et recherches : 560 % ; 2 800 € dépensés pour les audits énergétiques du SIEML avec un crédit de 500 €

012 – Charges de personnel : 67.87 %

URSSAF et Retraite : 96.44 %

65 – Autres charges de gestion courante : 63.85 %

66 – Charges financières : 48.20 %

67 – Charges exceptionnelles : 3.57 %

b) Point au 29/09/2015 (jour de l'étude)

1 125 269 € de charges de fonctionnement réellement dépensées, soit 58.14 % des crédits au budget

II. Produits de fonctionnement

- 70 – Produit des services (cimetière, spectacle, cantine ...) : 59 %
- 73 – Impôts et taxes : 66 % + FPIC à venir
- 74 – Dotations : 90.5 % + C.E.J. à venir
- 75 – Autres produits de gestion courante (location immeubles) : 64 %

III. Charges d'investissement : 33.5 %

Des crédits restent disponibles pour les programmes d'investissement inscrits au B.P.

IV. Produits d'investissement : 53 % + subventions à venir

Il n'y aura pas de recours à l'emprunt.

Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) :

Madame Sylvie PRATS, Vice-Présidente de la commission « Affaires sociales et scolaires – Jeunesse – Cantine » informe le conseil que la formation du CMJ avance bien. 15 candidatures ont déjà été enregistrées. La présentation des programmes de campagne sera faite le mardi 3 novembre 2015 et les élections se dérouleront le 7 novembre 2015 à l'espace de loisirs des Bassauges.

Commission « Voirie – Environnement – Site des Monteaux – Signalétique » du 01/10/2015, vice-président Jean-Pierre BOURDIN**a) Bilan des travaux 2015**

Clôture M. Lombard (Monquartier), aménagement d'un espace pour l'entretien des collecteurs.
Cimetière : les travaux de drainage vont se terminer.
Dérasement : allée des Sables, allée de la Fouetterie, allée des chevreuils, allée de la Scierie des Bois de Mont, (empierrement, profilage et compactage).
Des places de parking pour personnes à mobilité réduite ont été créées devant la salle de loisir (3 places) et devant l'école « La Vétusienne » rue des 3 cocardes (1 place).
Travaux devant chez M. Lécuyer (rue de la Russie) pour favoriser l'évacuation de l'eau.

b) Travaux supplémentaires

Le petit parking devant l'école « La Vétusienne » sera revêtu d'un « bicouche » en même temps que les travaux du cheminement PMR.
PATA (Point A Temps Automatique) rue des épinettes et une partie de la rue des 3 cocardes.
Balisettes devant chez M. Besnard (La Russie)
Sécurisation devant chez Mme Brétignol Juliette (2 rue de la Loge) ; barrières bois avec création d'un passage piéton.

c) Proposition de programmation 2016

Réfection de la rue Jean Moulin : il est décidé de ne pas prendre de cabinet d'étude. Nous réfléchissons sur le concept de parkings engazonnés. Cyrille se chargerait de leur aménagement.

2- Fleurissement

Programmation 2015-2016

Fleurissement de la rue Claude de Bussy et de la rue des Bassauges.

Etude d'un fleurissement pieds de murs (essai le long du mur du cimetière)

3-Cimetière

Des devis sont demandés aux entreprises Tenneguin et Marchand pour la réfection des murs du cimetière.

4-Réflexion sur la sécurisation du quartier des 3 cocardes

5-Questions diverses

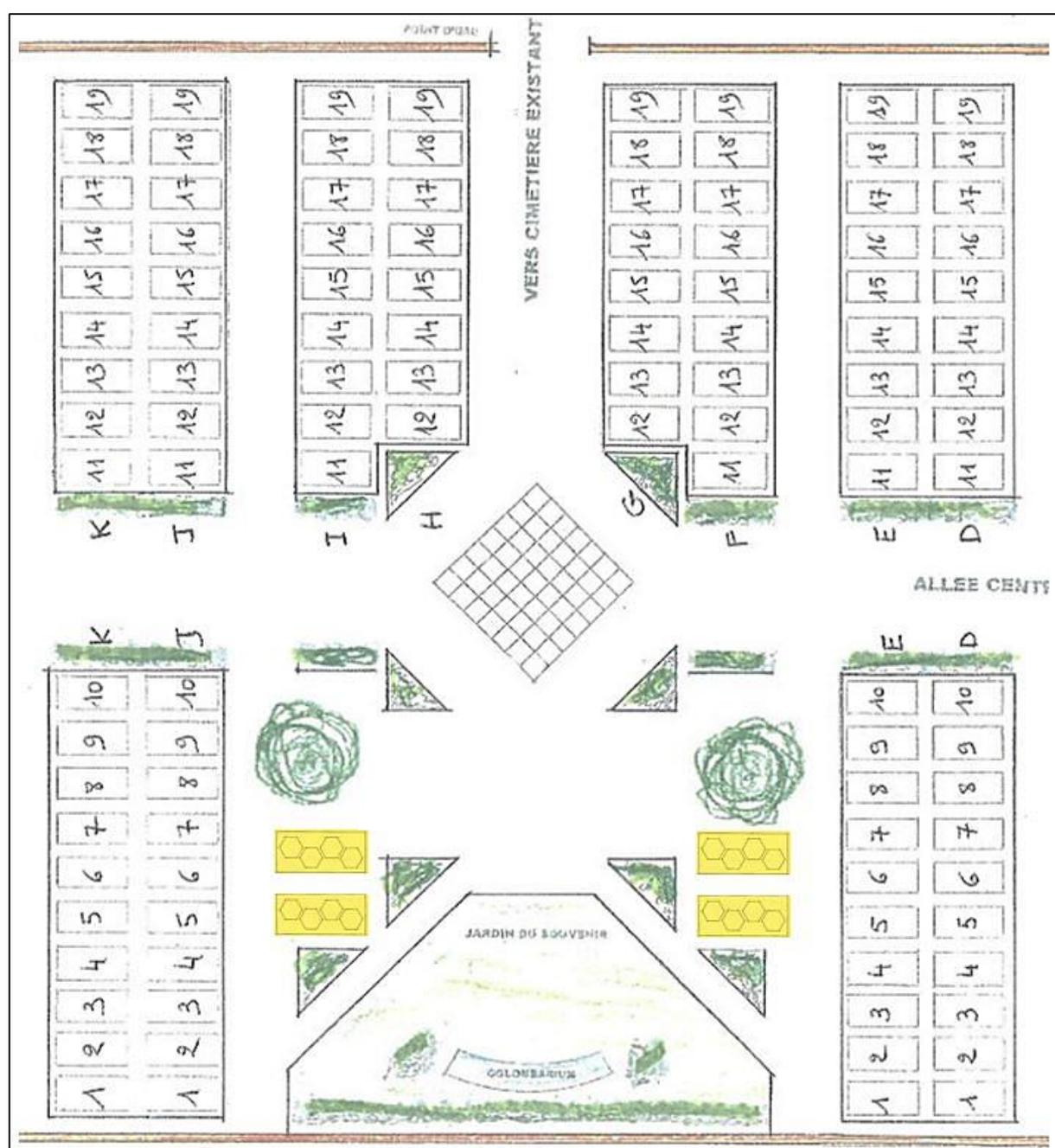
Achat de 6 panneaux pour le dispositif « participation citoyenne ».

Achat de poubelles et cendriers pour le cabinet médical et le club des jeunes. Réflexion pour sécuriser les bacs de rétention « aire des grands champs »

Réflexion pour une signalétique au sol dans la zone artisanale (virage dangereux)

Cimetière :

Monsieur Jean-Claude SOURDEAU informe le conseil que les cavurnes vont changer d'implantation pour une intégration paysagère plus esthétique.



Plan ORSEC (Organisation de la Réponse de Sécurité Civile)

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de l'exercice d'évacuation Val d'Authion à Villebernier et Varennes-sur-Loire les 13 et 14 octobre 2015. L'exercice concernera le déclenchement de la cellule coordination terrain (CCT) de Villebernier composée des communes d'Allonnes, de Brain-sur-Allonnes, de Varennes-sur-Loire, Villebernier et Vivy en cas d'inondation. Les communes de Villebernier et Varennes-sur-Loire déclencheront leur Plan Communal de Sauvegarde (PCS) et se réuniront en cellule de crise municipale (CCM). Cet exercice a pour thématique l'évacuation à sec en cas de risque de surverse ou de rupture de la levée du Val d'Authion.

Bâtiments communaux

Monsieur Jean-Claude SOURDEAU informe que la réception des travaux de remplacement de l'installation chauffage/ventilation et rafraîchissement/régulation de la salle des Bassauges a été faite le 12/10/2015.

Aménagement de la Rue Nationale :

Monsieur Jean-Claude SOURDEAU précise au conseil que l'analyse des offres est en cours de finalisation.

Cocktail dînatoire de fin d'année 2015

Comme l'année dernière, un cocktail dînatoire de fin d'année à l'attention des élus, des agents et des bénévoles sera organisé pour partager un moment de convivialité. La date prévue est celle du vendredi 18/12/2015 à 19h00 dans la petite salle de l'espace de loisirs des Bassauges.

Vœux du Maire 2016:

Deux dates possibles pour les vœux du Maire, le 08/01/2016 ou le 15/01/2016. Ces dates peuvent être modifiées en fonction des autres vœux des maires de l'intercommunalité.

Santé :

Madame le Maire informe l'assemblée du départ de la commune de la kinésithérapeute à domicile, Madame Cassou.

Fondation du patrimoine - rénovation des vitraux de l'église Saint Paul

La fondation a reçu 3 000 € de dons et versera également 3 000 € pour la rénovation des vitraux.

Commission sports, vice-président, Thierry NAUDIN.**Réunion Commission Sports et Communication du 14-09-2015 (bilan du forum)****ANIMATIONS INTERIEURES**

Point positifs

- Mise en place de la salle, plus de signalétique le jour J (marché, structure gonflable)
- Stand AFR (maquillage, jeux, chasse au trésor + goûter très appréciés)
- 1 seul stand d'artisan mais cette personne est très satisfaite de sa journée
- Nouvelle association : Yoga
- Harmonie, Chorale, théâtre. Interventions appréciées par le public.
- Stand du Conseil Municipal des Jeunes
- Mise en place table tennis de table, terrain de badminton en accès libre

A améliorer

- Plus de décoration
- Mieux orienter les associations en amont pour qu'elles puissent s'installer (affichage du plan)

ANIMATIONS EXTERIEURES

- Structure gonflable, mini-ferme plumes, poils, sabots+ balades à poney.
- Regrouper tout l'extérieur derrière le Club-House. Plus homogène
- Verre de l'amitié à l'extérieur. Très bien.

- Bénéficié ce jour-là d'une compétition de pétanque et d'un match de foot. Mais peu de répercussions sur l'affluence du forum.

BUVETTE, RESTAURATION

- Club des jeunes très impliqué (recettes = 320€) mais prévoir plus d'encadrement
- Prochain Forum : regrouper buvette et restauration à l'extérieur + apporter tables et bancs pour pouvoir consommer sur place + Barbapapa ?

COMMUNICATION, LOGISTIQUE

Communication

- Flyers distribués dans les boîtes aux lettres par Joyeux retraités + conseillers (Vivy + Neuillé)
- Saumur-Kiosque, Courrier de l'Ouest, Affiches A0 dans panneau devant mairie, A4 chez commerçants
- Pas d'A3 le long des routes. A remettre en place en particulier dans les villages limitrophes (comm. complémentaire)
- Flyers dans cahiers d'école, banderole au marché gare
- Prochain Forum
 - Préparer affiche en Mars
 - Le site Internet de la commune va être mis en place

Logistique

- Quelques grilles d'exposition à acheter. (Peut-être achat à mutualiser au SIVM)
- Soutien du Comité Des Fêtes : plancha, friteuse, stands, sono, tables, gaz, crêpière
- Soutien du Foot : stock boissons, caisses
- Equipe communale : grilles, ganivelles

CONCLUSION

Bien fondé d'un forum chaque année?

Comme les avis sont partagés au sein de la commission, et que cette journée est avant tout organisée pour servir les associations, il est convenu de leur faire parvenir un questionnaire pour aider à la mise en place du prochain Forum.

Questions à poser : périodicité du Forum, animations, parking et installations, nombre de visites au stand....

Réunion Comité pilotage Marché de Producteurs de Pays du 05-10-2015

La démarche est reconduite en 2016. Nouvelle commune intégrant le projet : Brain-sur-Allonnes
Les marchés auront lieu le vendredi soir de 18H à 21H

1. 15/04/2016 : Villebernier
2. 20/05/2016 : Vivy
3. 17/06/2016 : Allonnes
4. 15/07/2016 : Varennes-sur-Loire
5. 19/08/2016 : Brain-sur-Allonnes

Les lieux dans les communes sont inchangés (pour Vivy, place de l'église)

Coût pour la commune en 2016 : 554€ (hors animations). Rappel 750€ en 2015

Prochaine réunion : lundi 01/02/2016 à Varennes

Comité consultatif sur la salle des Bassauges :

Monsieur BAUDOUIN informe que le comité travaille actuellement sur la révision de la méthodologie de gestion des locations de la salle.

Commission « Communication – Information – Accueil – Culture », Vice-présidente Mme Anne HOTTON

Madame Anne HOTTON fixe une réunion de la commission le mardi 27/10/2015 afin de travailler sur le bulletin municipal 2016.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au mardi 17 novembre 2015 à 20h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h50.

Délibérations du 12 octobre 2015

Numéro	Date	Objet
2015-10-076	12/10/2015	Renouvellement du Contrat Enfance et Jeunesse (CEJ) avec la CAF
2015-10-77	12/10/2015	Renouvellement du Contrat Enfance et Jeunesse (CEJ) avec la MSA
2015-10-78	12/10/2015	Bilan de la concertation et arrêt du projet de révision du Plan Local d'Urbanisme
2015-10-79	12/10/2015	Création d'un poste de rédacteur territorial
2015-10-80	12/10/2015	SIEML - amélioration de la performance énergétique de la future maison de la petite enfance - choix du scénario de l'ensemble des recommandations
2015-10-81	12/10/2015	Achat de terrain
2015-10-82	12/10/2015	Lotissement « Harrault » - rétrocession des équipements communs
2015-10-83	12/10/2015	dénomination de voie
2015-10-84	12/10/2015	Décision Modificative N°2015/02 - budget communal 2015
2015-10-85	12/10/2015	Versement d'un fonds de concours au SIEML pour les opérations de dépannage. Opérations effectuées le 06/01/2014, 16/01/2014, 22/01/2014, 06/02/2014
2015-10-86	12/10/2015	versement d'un fonds de concours au SIEML pour les opérations de dépannages réalisées entre le 1er Janvier et le 31 août 2015 sur le réseau de l'éclairage public
2015-10-87	12/10/2015	Approbation de la réforme statutaire du SIEML
2015-10-88	12/10/2015	Désignation des délégués de la Commune de Vivy au sein du SIEML
2015-10-89	12/10/2015	Désignation des délégués de la Commune de Vivy au sein du SIEML

BERTRAND Béatrice <i>Maire</i>	
BAUDOUIN Noël <i>1^{er} adjoint</i>	
HOTTON Anne <i>2^{ème} adjointe</i>	
SOURDEAU Jean-Claude <i>3^{ème} adjoint</i>	
PRATS Sylvie <i>4^{ème} adjointe</i>	
BOURDIN Jean-Pierre <i>5^{ème} adjoint</i>	
BESNARD Christelle <i>Conseillère municipale</i>	
NAUDIN Thierry <i>Conseiller municipal délégué</i>	
SABIN Sophie <i>Conseillère municipale</i>	
DEMION Pierre-Yves <i>Conseiller municipal</i>	
FRAYSSINES Marjorie <i>Conseillère municipale</i>	
POT Ludovic <i>Conseiller municipal</i>	
BROISIER Sylvia <i>Conseillère municipale</i>	
HERMENIER Stéphane <i>Conseiller municipal</i>	
MARTEAU Josette <i>Conseillère municipale</i>	
BARILLÉ Christian <i>Conseiller municipal</i>	ABSENT
DOUBLARD Isabelle <i>Conseillère municipale</i>	ABSENT
BARREAU Bruno <i>Conseiller municipal</i>	ABSENT
COLLARD Cynthia <i>Conseillère municipale</i>	